

Rappel pour examen médical

Doc	a063020
Date de publication	11/12/1993
Origine	NR
	Contrôle médical
Thèmes	Médecine préventive

Le Conseil est interrogé sur les règles déontologiques auxquelles doivent se conformer les médecins lors de rappels de patients pour examens de contrôle ou préventif.

Avis du Conseil national:

L'avis qui a été donné le 20 janvier 1990 s'applique non seulement à un examen préventif mais à tout examen de contrôle (voir Bulletin du Conseil national, n 48, juin 1990 - Copie en annexe).

Avis du Conseil national du 20 janvier 1990:

Rappel d'examens préventifs

Il convient que le médecin de famille et le spécialiste collaborent en vue de la planification des examens préventifs présentant un caractère de nécessité.

Les convocations en vue d'examens préventifs ne peuvent se faire qu'à condition de mentionner que le patient peut à cette fin aussi s'adresser au médecin de son choix.